



Droit du travail contrat cdd

Par Loute83

Bonjour , j'ai besoin de renseignements sur un contact cdd , voilà je suis en contrat CDD: pour accroissement temporaire d'activité, en tant que ouvrier viticole, du 11 mai au 10 août 2026 , hier mon employeur m'a téléphoné le 16 juillet au soir pour me dire qu'il n'y avait plus de travail , quelle sont mes droits .
Merci